

# Voici le Uber des devoirs scolaires

Commander son devoir sur le web ne fait pas que des heureux...

**C**ommandez vos devoirs sur le web ! Le site **Bonnenote.fr** est la nouvelle bête noire des acteurs du monde de l'enseignement. Cet Uber des devoirs fait polémique en France depuis son lancement, il y a deux mois. Et il a déjà suscité un débat politique chez nous également ! Son patron annonce qu'il est d'ailleurs prêt à mettre un coup d'accélérateur en Belgique pour attirer de nouveaux clients.

Bonnenote.fr, c'est une petite révolution dans le marché du soutien scolaire. « Une pratique scandaleuse et antipédagogique ! », pestent les acteurs de l'éducation, jusqu'au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, puisque la formule est de la députée Valérie De Bue (MR). Pourtant, en cette fin du mois de mars, ils doivent encore être rares les enfants ou parents belges à recourir aux services de cette société française. Cela pourrait changer puisque son concepteur, Victor Der Megreditchian, nous a dit hier être prêt à « mettre un coup d'accélérateur en Belgique et en Suisse dans les prochaines semaines ».

## PAS DE PLAGIAT !

Cette société française propose

donc aux élèves francophones, de secondaire inférieur jusqu'au master universitaire, une aide à comprendre et à rédiger des devoirs de qualité, grâce à des rédacteurs spécialisés par matière et niveau académique. « Les élèves peuvent acheter leurs devoirs sur internet moyennant un paiement assez élevé », reprend M<sup>me</sup> De Bue, critiquant ensuite le niveau des prestations. Le quotidien « Le Parisien » a commandé une dissertation au prix de 25 €. « Le document était truffé d'erreurs ; un enseignant a attribué une note de 8/20. » Une vision que nuance fortement M. Der Megreditchian. « Nous offrons une aide à nos clients. En aucun cas, ils ne peuvent remettre les travaux que nous leur envoyons », dit-il. « Nous leur donnons des conseils, une source d'inspiration, mais il leur incombe de rédiger leur travail. Le site met en relation des intervenants extérieurs avec des élèves demandeurs et se contente de fournir une aide sans plagiat à ces derniers. » Bref, un peu comme des parents qui aident leurs enfants à faire leurs devoirs et qui, ici, veulent gagner du temps. Ce qui signifie que la politique de remboursement mise en place par la société ne concerne pas la mauvaise note que recevrait le client.

« Non, cela concerne le non-respect de consignes ou d'une échéance par le rédacteur... » Une échéance ? Le

**Bonnenote.fr va prochainement sonder le marché belge et suisse**

prix d'une page varie en fonction du délai laissé à la société : de 16,8€ par page si le travail doit être remis dans les 12 heures, à 7,2€ si le rédacteur dispose au moins de deux semaines.

Le concepteur de Bonnenote.fr explique qu'il a reçu plus de 2.000 candidatures en deux mois. Des rédacteurs qui sont cotés obligatoirement par les clients, ce qui influence aussi leur rémunération. « La cote moyenne grimpe depuis le début : elle est actuellement de 4,47/5 », dit-il. « On a reçu 700 commandes et de personnes qui avaient des profils très différents. Une dame de 42 ans voulait qu'on l'aide à formuler son CV. C'est d'ailleurs l'un des services que l'on rajoute au site. Notre but : être la référence en matière de soutien académique. »

DIDIER SWYSEN

**La ministre Schyns détaille sa parade à ce soutien privé aux devoirs****La remédiation inscrite dans l'horaire des élèves**

Marie-Martine Schyns n'interdira pas ce genre de service (comment le pourrait-elle concrètement ?).

« Les recherches sur la réalisation effective des devoirs montrent que peu d'élèves les réalisent seuls. Pour beaucoup, il s'agit d'un moment de compréhension de concepts qui auraient normalement dû être acquis en classe », explique la ministre de l'Éducation. « Le soutien aux devoirs participe à la privatisation de l'école, puisque de nombreux parents recourent, selon leurs moyens, à des cours particuliers, à des services en ligne qui promeuvent une « ubérisation » des

devoirs. « *Bonnenote.fr* » n'est qu'un moyen informatisé de soutien scolaire privé. »

Ce qui ne signifie pas qu'elle soutienne ce genre d'initiative qu'elle trouve même choquante. « Dans le Pacte d'excellence, des mesures participent au soutien des apprentissages dans le cadre de l'école », poursuit-elle : « le renforcement du tronc commun associé au développement d'outils de diagnostic et de suivi des apprentissages, la personnalisation des apprentissages au travers d'approches pédagogiques variées, le dispositif de remédiation, conciliation et

dépassement, qui sera inscrit dans l'horaire des élèves et, enfin, le développement d'innovations pédagogiques. Par ailleurs, afin d'outiller les équipes éducatives, une plateforme de ressources éducatives sera développée, dès 2017, dans le cadre de la stratégie numérique. Des consortiums (déjà en activité) regroupant des équipes universitaires permettront de repérer, d'évaluer, d'adapter et, le cas échéant, de créer des outils et des dispositifs d'enseignement et d'apprentissage en cohérence avec les orientations du Pacte. » ●

D.SW.